Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

AR Prefecture
006-210600979-20230624-DELIB2023017-DE
Reçu le 26/06/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal N° 2023017

CONSTRUCTION D'UN ABRI BOIS
CHOIX DE L'ENTREPRISE

L'an deux mille vingt trois, le 24 juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de M. BELVISI Marc, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Christian ZAETTA, Pierre NUNEZ, Jackie PIAZZA, Mélissa MARGALHAN-FERRAT
Absent : Jacky PONSOT
Pouvoirs : Jacques BELLON à Jackie PIAZZA, Christine FONTAINE à Marc BELVISI, Gilles TASSONE-CASTEL à Christian ZAETTA, Danièle MATILLO à Jean-Marc FARNETI
Secrétaire de séance: Christian ZAETTA

:- :

CONSTRUCTION D'UN ABRI BOIS - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de construire un abri à bois dans le but d'entreposer notre combustible pour un meilleur séchage afin de ne pas endommager notre chaudière à bois.
Ce chantier nécessite l'intervention de deux corps d'état.
Une entreprise spécialisée pour le terrassement et les fondations, et une entreprise spécialisée en couverture et charpente en bois.
Pour le premier corps d'état l'entreprise Estéron Construction et l'entreprise Niel ont été consultées :

Le devis de l'entreprise Niel est d'un montant de 11 790,00 € HT soit 14 148,00 € TTC.
Le devis de l'entreprise Estéron construction est d'un montant de 11 984,40 € HT soit 14 381,28 € TTC.

Pour le deuxième corps d'état l'entreprise Cervel et l'entreprise scierie Jauffret ont été consultées :

Le devis de l'entreprise Cervel est d'un montant de 71 940,00 € HT soit 86 328,00 € TTC.
Le devis de la scierie Jauffret est d'un montant de 39 479,08 €HT soit 47 374,90 € TTC.

Monsieur le Maire propose le choix de l'entreprise Niel afin de réaliser les travaux de terrassement et de fondations.
Monsieur le Maire propose le choix de l'entreprise scierie Jauffret afin de réaliser les travaux charpente en bois.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le choix de l'entreprise Niel afin de réaliser les travaux de terrassement et de fondations.
- **D'APPROUVER** le choix de l'entreprise scierie Jauffret afin de réaliser les travaux charpente en bois.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

MAIRIE DE PIERREFEU 06910

Le Maire

Marc BELVISI

Le secrétaire de séance

Christian ZAETTA